

Ruhengeri, le 7 avril 1960

N°B/4775/AI.14.-

Objet: Demande récupération
Champ Kidahigama.-

AS

Transmis copie pour information au Chef
du Tribunal de Gatovu en lui demandant de char-
cher le jugement dont question et me faire sa-
voir si ce jugement qui aurait été rendu en 1940
a été exécuté.-

Ruhengeri, le 7 avril 1960

Pour l'Administrateur de Territoire
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL
DIRCKX de CASTERLE.R.-

KIDAHIGAMA
S/Chefferie Gitorwa
Chefferie Buhoma.-



Ruhengeri, le 10 mars 1960

A Monsieur le Résident du Ruanda
à
KIGALI.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le nommé NTIBENDA, mon grand frère a gagné dans un procès
qui fut tranché au Tribunal Indigène de la Chefferie de Bu-
homa Territoire de Ruhengeri, la propriété d'un champ.

Son adversaire, le nommé MUGABUSHAKA avec son
frère le nommé SEBASATSI, prétendaient et affirmaient faus-
sément que le champ leur appartenait, C'était en 1940.

Malgré que le procès fut tranché en faveur de
mon frère NTIBENDA, le champ ne lui fut pas remis.

Je vous prie, Monsieur le Résident de bien vou-
loir examiner cette affaire et éventuellement procéder à la
récupération de notre champ.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande
et en vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Monsieur le
Résident du Ruanda, l'expression de mes meilleurs sentiments,

sé Kidahigama.